

COMPTE RENDU REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2011

Compte rendu réunion Commissions Communauté de Communes Loire Longué

- **Voirie** : La commission doit établir un règlement pour les fonds de concours (investissement).
- **Tourisme** : Une présentation du bilan de l'office a été faite ainsi que les orientations pour l'année 2012.
- **SPANC** : La commission a défini les pénalités pour refus de contrôle et travaux pour 2013.
- **Enfance Jeunesse** : Les espaces jeunesse sont peu fréquentés. La commission a demandé aux animateurs d'organiser des activités et de mettre l'accent sur la communication. Un projet de ludothèque est à l'étude.
- **Politique du Logement** : Suite à l'étude de l'OPAH, des critères d'amélioration d'aide à l'habitat ont été définis (Personnes âgées, aménagement de sanitaires).

Communauté de Communes Loire Longué

- **Charte de Gouvernance** : Cette charte définit les modalités de travail entre les communes et la Communauté de communes et fixe leurs relations financières. Par 7 voix contre et 4 voix pour sur 11 votants, le Conseil n'adopte pas cette charte.

- **Nouvelles orientations – Modifications des statuts** : Le Conseil, par 5 voix contre, 4 pour et 2 abstentions sur 11 votants, décide :
 - De ne pas réintégrer la compétence « voirie d'intérêt communautaire » dans le domaine de compétences exclusivement communales,
 - De ne pas transférer la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la communauté de communes Loire-Longué,
 - De ne pas adopter en conséquence les nouveaux statuts modifiés.

- **Evaluation des charges de transfert** : Le Conseil n'adopte pas (par 8 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions pour 11 votants), l'évaluation des charges de transfert suite à la rétrocession de la compétence voirie d'intérêt communautaire et au transfert de la compétence équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Droit de préemption urbain

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de parcelles sises « le Bourg ».

Local Rue du Centre

Mr Tourelle Dominique, Société Informatique du Val de Loire, résilie son bail commercial. La résiliation prendra effet au 1^{er} Avril 2012.

.../...

.../...

Subventions Eglise

Le Conseil est informé de l'accord des subventions pour les travaux de la voûte.
L'Etat financera à raison de 40 %, le Département de Maine-et-Loire 20 % et la Région des
Pays de la Loire 20 %.
